



CAMPING D'AMQUI INC.

RÈGLEMENTS

- Le poste d'accueil est ouvert de 7 h 30 à 22 h 30, sept jours par semaine;
- Surveillance de nuit 7 jours sur 7;
- Le couvre-feu est à 23 h. Tout bruit est donc interdit entre 23 h et 8 h;
- La vitesse maximale permise lorsque l'on circule sur le terrain est de 10 km/h;
- La circulation en quad est autorisée seulement pour se rendre à l'emplacement de séjour;
- Les véhicules des visiteurs sont interdits sur le site et ceux-ci doivent demeurer dans le stationnement payant à l'entrée du camping;
- Les voies de circulation doivent être laissées libres en tout temps;
- Respecter la signalisation routière;
- Ranger les bicyclettes dans les supports à vélo prévus à cette fin;
- Les feux sont permis. Ils doivent être allumés seulement aux endroits aménagés à cette fin;
- Les feux doivent être bien éteints avant de regagner sa tente ou sa roulotte;
- Il est strictement interdit de faire des feux d'artifice;
- Les campeurs qui désirent utiliser les blocs sanitaires pour des activités de groupe doivent faire la demande aux préposés au poste d'accueil;
- Les emplacements de camping doivent être tenus propres en tout temps;
- Les déchets et la récupération doivent être déposés dans les endroits prévus à cette fin; il est interdit de les brûler;
- Il est strictement interdit de déverser les «eaux grises» sur le terrain;
- Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse en tout temps, les excréments doivent obligatoirement être ramassés par le gardien de l'animal et les aboiements ne sont pas tolérés;
- Les animaux sont interdits dans les blocs sanitaires, la maison d'hébergement et les jeux extérieurs;
- Il est strictement interdit de fumer dans les blocs sanitaires et dans la maison d'hébergement;
- Il est interdit de prendre, de couper ou de briser les arbres;
- Les cordes à linge sont permises et doivent être installées sécuritairement;
- Il est interdit de sous-louer l'emplacement ou de sous-louer les roulottes ou VR sans l'autorisation des préposés au poste d'accueil du camping;
- Tout changement d'emplacement doit être approuvé par les préposés au poste d'accueil;
- Chaque roulotte doit être stationnée sur l'allée de gravier et dans la bonne orientation du site loué (sauf en cas de deuxième roulotte sur le même terrain). Toute autre demande doit être préalablement approuvée par les responsables du Camping;
- Le renouvellement d'un séjour doit être fait avant 11 h et celui-ci est possible si aucune réservation n'a été faite préalablement sur le site;
- L'heure de départ est fixée à 11 h et l'heure d'arrivée à 14 h;
- Toute dérogation au présent règlement entraînera l'expulsion du client en dehors du terrain, et ce, sans remboursement, ni dédommagement;
- Toute conduite jugée inacceptable par le personnel peut entraîner l'expulsion du client en dehors du terrain sans remboursement, ni dédommagement.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

LA DIRECTION
